

Reconnaissance d'un organisme communautaire

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) du Témiscamingue est reconnu à titre d'organisme communautaire admissible au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et est ajouté à la liste des organismes en attente de financement.

Nominations, statuts et privilèges de médecins, dentistes et pharmaciens

Les membres procèdent :

- à la nomination de 7 médecins et pharmaciens;
- au renouvellement de statuts et privilèges de 61 médecins, dentistes et pharmaciens;
- à la modification de privilèges de 1 médecin;
- au non-renouvellement des statuts et privilèges de 3 médecins et pharmaciens;
- à la fin du statut de membre associé de 42 médecins dépanneurs.

Changement de l'adresse civique du siège social

Afin de respecter le cadre légal et de refléter la réalité de l'établissement, les membres approuvent la modification de l'adresse civique du siège social pour le 1, 9^e Rue à Rouyn-Noranda et mandatent Mme Nathalie Bernier pour effectuer les démarches.

Engagement dans la gestion intégrée de la qualité, des risques et de la sécurité

Le conseil d'administration s'engage clairement et formellement dans la gestion intégrée des risques, de la qualité et de la sécurité au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue en assumant le leadership pour une culture axée sur la qualité, la sécurité et la prestation sécuritaire des soins et services.

Contrat d'engagement du président-directeur général adjoint

Le président du conseil d'administration est dûment autorisé à signer le contrat d'engagement du président-directeur général adjoint.

Démissions de médecins et de pharmacien

Les membres acceptent la démission de deux médecins.

Les documents suivants ont été adoptés :

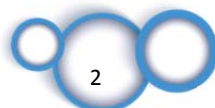
- La Politique de gestion des allocations de dépenses personnelles des jeunes placés en RI-RTF.
- La Politique d'allocation de frais de déplacement.
- La Politique pour la conclusion des contrats d'approvisionnement en biens, services et actifs immobiliers.
- Le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité.
- Le Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire.

Les documents suivants ont été déposés :

- Les résolutions du président-directeur général pour la période du 2 mars au 10 avril 2016.
- Les fascicules *Le tabagisme : état de situation en Abitibi-Témiscamingue* et *Aperçu des personnes vivant sous la mesure de faible revenu en 2010* produits par la Direction de santé publique.

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 19 mai 2016, à Rouyn-Noranda.

Rédaction : Nathalie Bernier, conseillère-cadre au Bureau du président-directeur général
Révision et mise en page : Mélissa Dubé, adjointe administrative au Bureau du président-directeur général



Ce document est produit par le Bureau du président-directeur général dans le but d'informer le réseau de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Il ne saurait en aucun cas se substituer au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration ni le contredire. La reproduction est autorisée à la condition expresse d'en citer la source.
Pour de plus amples informations : 819 764-3264, poste 45163.